



LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON
RAPPORT ANNUEL 2013





Rapport annuel 2012 de la Fondation autochtone de guérison

Aider les Autochtones à se guérir eux-mêmes des séquelles des pensionnats

Notre mission est de fournir des ressources favorisant la réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Pour de plus amples renseignements / pour obtenir des exemplaires :

Fondation autochtone de guérison

75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Téléphone : (613) 237-4441

Sans frais : (888) 725-8886

Télécopieur : (613) 237-4442

Courriel : programs@ahf.ca

Site Web : www.fadg.ca

TABLE DES MATIÈRES

Salutations des membres du conseil d'administration	4
Carte géographique des pensionnats	5
Principes guidant la préparation des rapports	6
Énoncé de vision, mission et valeurs	7
Questions fréquemment posées	8
Contexte de la guérison	10
Obligations juridiques	11
Site Web de la FADG	13
État financier ponctuel 2013	14
Établissement par catégories de projets	15
Biographies des membres du conseil d'administration	16
États financiers	25
Rapport des auditeurs indépendants	27
État de la situation financière	29
Bilan des résultats	30
État de l'évolution des apports reportés	31
État des flux de trésorerie	32
Notes afférentes à l'état financier	33
Tableau des engagements et des dépenses liés aux projets	43
État de la rémunération	44
Wolfcrest Capital Advisors Inc.	45

Salutations des membres du conseil d'administration



Il nous fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2013, l'avant-dernier publié par la Fondation autochtone de guérison. Au moment de la publication de ce rapport, l'organisation à certains égards a bouclé la boucle. En 1998, la Fondation autochtone de guérison n'était qu'une boîte postale et elle avait très peu d'employés. Actuellement, en 2013, la Fondation autochtone de guérison compte à nouveau une très petite équipe de soutien qui assure le suivi du peu de projets en cours et qui exécute les dernières activités en préparation de la fermeture prévue pour 2014. En septembre 2013, le bureau situé sur la rue Albert à Ottawa occupé depuis 1999 sera libéré.

Tel qu'indiqué dans le rapport annuel de l'an dernier, les employés, sauf un petit nombre, ont été relevés de leurs fonctions à la fin de l'année financière 2011-2012. La Fondation autochtone de guérison a retenu un poste administratif et elle a passé un contrat suivant ses besoins pour d'autres fonctions. En attribuant ainsi des contrats, la Fondation continue à appuyer les projets, à assurer le maintien d'un site Web, le suivi de la correspondance, les envois postaux des publications, la prestation de conférenciers à des événements et, selon différentes modalités, la conduite des affaires courantes. Grâce au plan de réduction progressive des activités, les services ont été maintenus et les coûts réduits, de même que les ressources matérielles, comme la bibliothèque de recherche, ont été confiées à de nouveaux responsables.

Au cours de la présente année financière, *Clamer ma vérité*, collection d'essais tirés de notre série d'ouvrages sur la vérité et la réconciliation, a continué à se démarquer parmi nos ouvrages les plus populaires. Nous avons bon espoir que ce document laissé en héritage sera utile et aura une longue

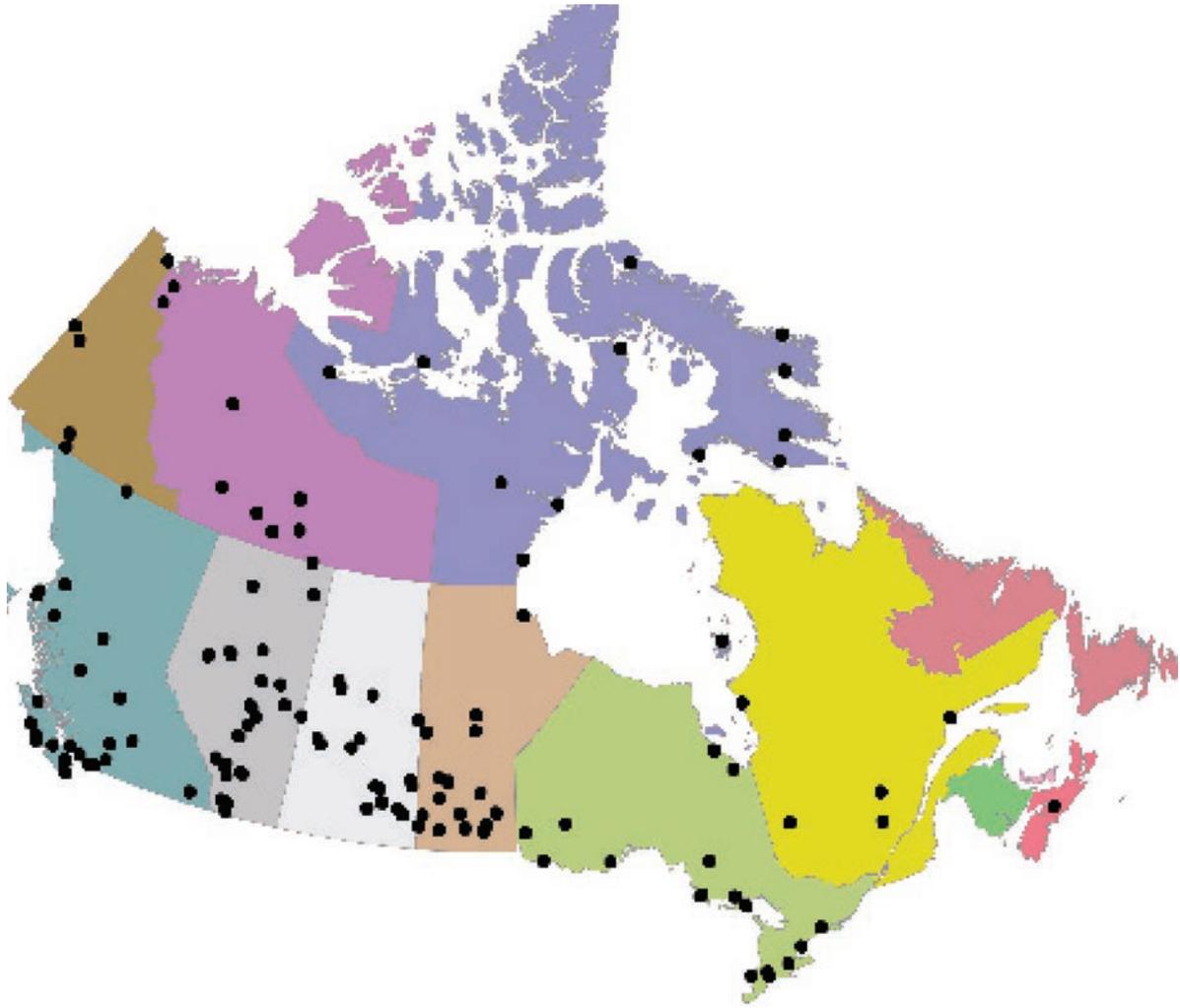
durée de vie, qu'il se distinguera comme ouvrage faisant progresser la vision à long terme de la vérité et de la réconciliation.

Les ressources documentaires de la Fondation autochtone de guérison sont actuellement utilisées partout dans le cadre des activités de guérison, dans les classes, la recherche, la formation, chaque fois que des gens se rassemblent. Les efforts de guérison se poursuivent. Notre réseau national de centres de guérison constitue une autre dimension de nos réalisations qui, nous l'espérons, continuera bien au-delà du mandat de la FADG avec l'appui des organisations locales, provinciales et fédérales. L'effort de guérison est loin d'être achevé.

L'année 2012-2013 a constitué un tournant. La plupart des membres du personnel, à part quelques-uns, se sont replacés ailleurs et la réduction des activités de l'organisation en vue de sa fermeture est pour ainsi dire complétée. Le conseil d'administration tient maintenant des réunions, au besoin, par téléconférence. Nous sommes sur la bonne voie pour terminer les contrats passés pour des projets et pour organiser une cérémonie de clôture modeste et symbolique. La présence de la Fondation autochtone de guérison sur Internet se poursuivra pendant trois ans après la date de fermeture. Nous continuerons donc jusqu'en septembre 2014 à donner suite aux demandes de publications en fonction de la disponibilité des ressources. N'hésitez pas à communiquer avec nous dans les prochains mois. Jusqu'à la fermeture, nous répondrons à vos appels.

Dans l'esprit de la guérison,
Le conseil d'administration de la FADG

CARTE GÉOGRAPHIQUE DES PENSIONNATS



Sources : Musée McCord; Centre de recherche historique et de recherche sur les revendications, MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, C.B; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada; Archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Parcs Canada; Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada; Archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des soeurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoma, Sault Ste. Marie.

PRINCIPES GUIDANT LA PRÉPARATION DES RAPPORTS ANNUELS



Guidée par les recommandations des Survivants ayant assisté à la Stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats, qui s'est déroulée sur le territoire Squamish en juillet 1998, ainsi que par son code de conduite, la Fondation autochtone de guérison a préconisé la transparence de toutes ses pratiques depuis le début de son existence.

Le rapport annuel de la FADG respecte cinq principes :

1. stratégies et contexte clairs;
2. attentes raisonnables en matière de rendement;
3. réalisations mesurées aux attentes en matière de rendement;
4. information présentée sur le rendement exacte et fiable.

Ce rapport indique comment nos résultats sont liés à notre mandat, à notre vision des choses et à notre mission, montre comment nos stratégies et pratiques de la gestion sont adaptées à nos objectifs et illustre comment les différents services de la FADG travaillent de concert pour obtenir des résultats collectifs.

Le cadre de travail constitué par ces principes permettra aux intervenants de la FADG de brosser un tableau des réalisations de la Fondation en fonction des stratégies et des objectifs qu'elle s'est fixés et des efforts qu'elle a déployés, de ses capacités et de ses visées. Les objectifs, stratégies, résultats et perspectives présentés dans ce rapport annuel permettent également à la Fondation d'appliquer efficacement sa propre politique eu égard au contenu de ses rapports annuels, qui doivent inclure : « [...] un exposé des objectifs de la Fondation pour cette année et un énoncé indiquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ces objectifs, ainsi qu'un exposé des objectifs de la Fondation pour l'année à venir et dans un avenir prévisible ».

- Accord de financement de la FADG, Alinéa 10.05(1)(c et d).

Bien que de nombreux défis aient été relevés depuis 1998, la FADG est résolue à surmonter les obstacles à venir avec une détermination inébranlable, et à poursuivre son engagement de transparence et de responsabilisation envers les Survivants et leurs descendants, les communautés autochtones et le gouvernement.

ÉNONCÉ DE NOTRE VISION, MISSION ET VALEURS



La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 million de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer, et elle a été investie d'un mandat pouvant être étendu jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération. La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones.

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Notre vision englobe toutes les personnes touchées par les répercussions des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis dans les pensionnats indiens qui ont confronté de manière globale et significative le traumatisme non résolu, qui ont rompu le cycle intergénérationnel de la violence, qui ont scellé une réconciliation avec l'ensemble de leurs relations et qui ont développé leurs capacités en tant que personne, famille, communauté, nation et peuple pour assurer leur mieux-être.

Notre mission est de fournir des ressources favorisant la réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison aidant les Autochtones et leurs collectivités à s'aider eux-mêmes, fournissant les ressources pour mettre en oeuvre des initiatives de guérison, favorisant une plus grande sensibilisation aux questions et aux besoins relatifs à la guérison, suscitant et cultivant chez le grand public un climat d'un grand soutien. Nous aidons les Survivants à partager la vérité sur leurs expériences vécues au pensionnat et à se faire entendre. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à s'avancer avec nous sur la voie de la réconciliation.

Nous privilégions une approche holistique. Notre but est de favoriser, de renforcer et de soutenir des conditions propices à la guérison, à la réconciliation et à l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations directes ou indirectes d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force, la détermination et la résilience des peuples autochtones.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

» La Fondation autochtone de guérison — Comment la définit-on?

Établie le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison (FADG), dont les bureaux sont situés à Ottawa, est une société nationale sans but lucratif; la FADG est gérée par des Autochtones. Une subvention unique de 350 millions de dollars lui a été allouée par le gouvernement fédéral du Canada. La Fondation a été investie d'un mandat d'une durée de onze ans, se terminant le 31 mars 2009, dans le but d'encourager et d'appuyer à l'aide de subventions et de recherche des initiatives de guérison communautaires conçues et réalisées par les Autochtones; celles-ci visent le traitement des séquelles des abus physiques et sexuels subis sous le régime des pensionnats indiens au Canada, y compris les répercussions intergénérationnelles.

» Pourquoi la FADG est-elle nécessaire?

Par suite des abus subis dans le passé au sein de ces institutions qu'étaient les pensionnats indiens, les Autochtones d'aujourd'hui souffrent des nombreux effets de traumatismes non résolus, ce qui comprend sans toutefois en exclure d'autres :

- * la violence latérale
- * le suicide
- * la dépression
- * la pauvreté
- * l'alcoolisme
- * le manque de compétences parentales
- * l'effritement ou l'élimination des cultures et des langues
- * le manque de capacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé

Dans notre vision d'avenir, les Autochtones auront, de manière significative, traité les effets des mauvais traitements subis dans les pensionnats et ils auront rétabli un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les descendants des sept générations futures.

» Du financement peut-il encore être obtenu?

Non. Toutes les ressources financières dont nous disposons

ont été entièrement engagées par le conseil d'administration de la FADG sous forme de subventions pour des projets de guérison communautaires. Les détails concernant chacune de ces subventions peuvent être obtenus en ligne ou en communiquant avec notre bureau.

» Qu'est-ce que l'« Accord de règlement »?

L'Accord (ou Convention) de règlement final relatif aux pensionnats indiens est une entente globale de règlement conclue entre le gouvernement du Canada, les Églises, les avocats représentant les Survivants et l'Assemblée des Premières nations. Cette convention de règlement comprend un paiement d'expérience commune au profit de tous les anciens élèves des pensionnats admissibles, un fonds de soutien à la guérison, de même que de l'appui financier consacré à des activités commémoratives et à l'établissement de la Commission de témoignage et réconciliation.

Pour obtenir des détails, consultez le règlement concernant les pensionnats indiens ou communiquez par téléphone au 1-866-879-4913.

Prière de noter qu'il s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada. L'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens (c.-à-d. le Paiement d'expérience commune, les initiatives de commémoration et la Commission de témoignage et réconciliation — consultez http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/index_french.html) n'est pas un programme de la Fondation autochtone de guérison.

» La Fondation ferme-t-elle ses portes?

Oui. Le mandat de la Fondation autochtone de guérison expire en septembre 2014. Le gouvernement a indiqué qu'il n'y aura pas de fonds additionnels attribués à la Fondation autochtone de guérison. Découlant de cette décision, 135 projets ne reçoivent plus de fonds de la FADG depuis le 1er avril 2010 et beaucoup d'entre eux ont dû prendre fin. Toutefois, à partir de maintenant jusqu'à la fin de notre mandat, nous continuerons à appuyer financièrement douze centres de guérison régionaux et nous publierons les travaux de recherche; de plus, nous remplirons nos obligations

contractées en tant qu'organisation, telles qu'indiquées dans notre stratégie de réduction progressive des activités (consultez le Plan directeur de la FADG 2012).

» **De quelle façon peut-on obtenir plus d'information?**

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Fondation autochtone de guérison à :

Suite 801-75 Albert Street
Ottawa, Ontario, K1P 5E7
Sans frais : 1-888-725-8886
À Ottawa : (613) 237-4441
Télécopieur : (613) 237-4442
Internet: <http://www.ahf.ca>

CONTEXTE DE LA GUÉRISON



En établissant deux initiatives distinctes – la Fondation autochtone de guérison et le Paiement d'expérience commune (PEC) dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens — le gouvernement du Canada a pris des mesures pour mettre fin aux séquelles persistantes et destructrices du régime des pensionnats indiens, notamment la violence latérale, le suicide, la pauvreté, l'alcoolisme, le manque de compétences parentales, la dégradation ou l'élimination des cultures et des langues et l'incapacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé.

Le Paiement d'expérience commune permet d'octroyer directement à tous les anciens élèves des pensionnats une compensation. Essentiellement, le but visé est d'éviter des décennies d'affrontement juridique et de mettre de l'avant un règlement symbolique, à l'amiable et rapide. Il est important de reconnaître que ces deux initiatives, des mesures de soutien à la guérison et l'octroi d'une compensation, visent la résolution de problématiques différentes.

Bien qu'il y ait des relations de complémentarité entre ces deux dimensions, la démarche de guérison ne constitue pas une mesure de compensation, de même que la compensation n'est pas un moyen de guérison. Comme le gouvernement le reconnaît, les programmes de guérison ne permettent pas de s'acquitter de responsabilités légales, tout comme une

compensation financière pour une victime ne permet pas de guérir les séquelles physiologiques et psychologiques qu'ont laissées les souffrances endurées.

L'engagement du gouvernement à verser un Paiement d'expérience commune aux anciens élèves des pensionnats peut donner lieu à un règlement plus rapide concernant les demandes de compensation. Comme la Commission du droit du Canada l'a souligné dans son rapport *Restoring Dignity* (mars 2000), la compensation n'est qu'un des moyens de réparation qui, en soi, n'a pas nécessairement pour effet la guérison et la réconciliation; alors que la compensation est versée aux Survivants, il faudrait que ceux-ci puissent la recevoir dans un environnement de guérison. Des réseaux de soutien communautaire devraient être établis et appuyés afin de maximiser les retombées positives possibles de l'attribution du Paiement d'expérience commune tout en minimisant la possibilité d'effets négatifs.

Même si nous avons engagé les fonds dont nous disposons et nous sommes dans l'impossibilité d'accepter de nouvelles propositions dans un avenir assez rapproché, nous continuons à transmettre le message que la guérison est un effort à long terme nécessitant une planification et des ressources établies sur une longue période. La démarche de guérison vient à peine de commencer.

OBLIGATIONS JURIDIQUES



Les initiatives de financement de la Fondation autochtone de guérison ont été conçues et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada.

Accord de financement

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au régime des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

Projets admissibles

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté, ne seront pas financés par la Fondation.

La Fondation ne finance pas :

- ♦ le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement
- ♦ les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique liée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats
- ♦ les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en oeuvre et l'évaluer avec efficacité

SITE WEB DE LA FADG



English

Fondation autochtone de guérison

Annonces Renseignements Projets financés Publications Liens Babillard Écrivez-nous Questions F.P.

Apprendre du Passé,
Regarder vers le Futur.

BIENVENUE

Bienvenue sur le site de la Fondation autochtone de guérison. Veuillez prendre note que, en ce moment, la Fondation autochtone de guérison a engagé les fonds disponibles pour subventions aux projets et par conséquent se trouve dans l'incapacité de recevoir des demandes pour l'octroi de fonds pour de nouveaux projets.

Notre site Web www.ahf.ca/www.fadg.ca est le moyen le plus facile d'avoir accès aux derniers développements, annonces et publications de la FADG. Grâce à ce canal de communication, vous trouverez de l'information sur le financement, les descriptions de projets, la recherche, les biographies des membres du conseil d'administration, les présentations/allocutions, les rapports annuels, les principaux documents, les questions souvent posées (et réponses données), les ressources liées aux pensionnats, les téléchargements et bien davantage.

ÉTAT FINANCIER PONCTUEL 2013

Revenus

Subvention du gouvernement du Canada · 515 000 000 \$

Subvention des entités de l'Église catholique · 14 924 340 \$ ¹

Total des intérêts générés · 107 383 653 \$

Total du Fonds · 637 307 993 \$

Dépenses

Total des engagements financiers aux projets · 535 514 467 \$

Coût de l'administration de la FADG à ce jour · 92,473,735 \$ ²

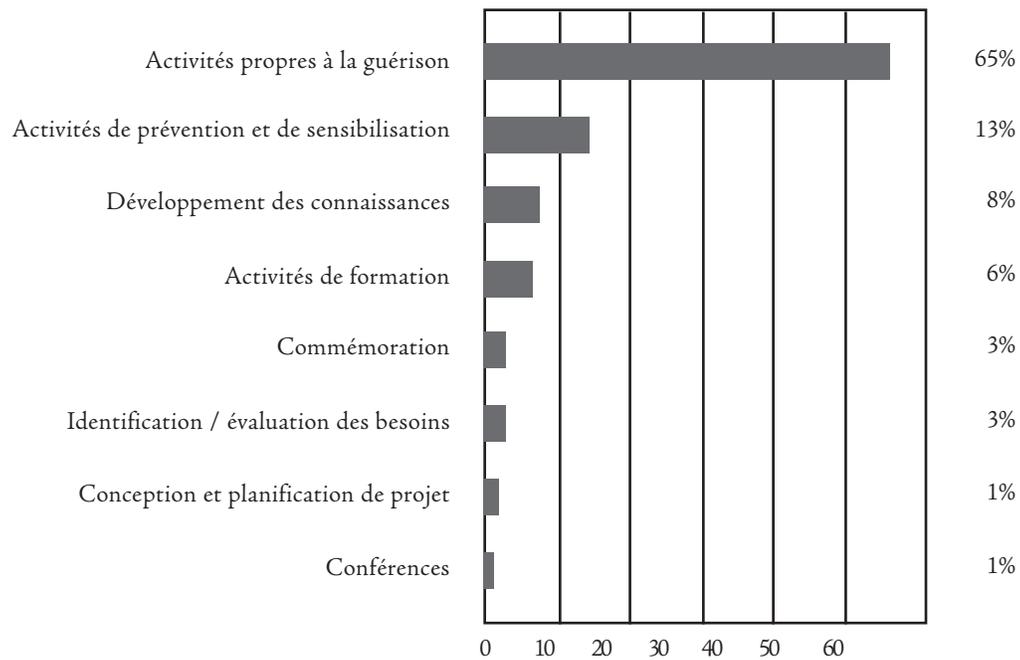
Total des dépenses / engagements · 627 988 202 \$ ³

(1) La liste des recettes ne comprend pas le montant anticipé de 1,6 millions de dollars provenant des diocèses catholiques du Canada.

(2) Représente environ 14.5% du total du fonds (y compris la recherche).

(3) Représente environ 98.5% du total du fonds (637 307 993 \$).

ÉTABLISSEMENT PAR CATÉGORIES DES PROJETS



* Le calcul indiqué dans chaque catégorie de projet ci-dessus correspond au pourcentage établi en fonction du montant total des subventions obtenues de juin 1999 (au moment où la première a été annoncée) au 31 mars 2010.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nora Cummings / Aînée



Madame Cummings est née à Saskatoon où elle y a grandi. Fondatrice de la Saskatchewan Native Women's Association (Association des femmes autochtones de la Saskatchewan) (en 1971), elle a participé à la création de bon nombre d'organisations, dont la Saskatoon Métis Society Local #11 et la Native Women's Association of Canada Association des femmes autochtones du Canada), (comme membre fondateur du Conseil d'administration). Elle a déjà siégé au conseil d'administration de la Saskatoon Indian and Metis Friendship Centre et elle a été présidente de la Metis Nation - Saskatchewan Election Commission. Parmi les nombreux prix et distinctions, elle a reçu le Prix Guy Bouvier pour l'ensemble de ses réalisations, la médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la reine Elizabeth II (en 2002) et le Prix Blue Lantern (Héritage / Culture) en 2003. En décembre 1993, Nora Cummings prête le serment d'allégeance et devient sénatrice au Metis Nation

Levinia Brown / Aînée



Levinia Brown est née en 1947 à Dawson Inlet – situé juste au sud de Whale Cove. C'était l'époque où il n'y avait aucune infirmière, aucun médecin, ni services gouvernementaux dans cette région; son père l'a mise lui-même au monde.

Après avoir terminé ses premières années d'études dans des écoles à Chesterfield Inlet et Churchill, Manitoba, Mme Brown est devenue la première aide-éducatrice à Rankin Inlet. Diplômée de l'hôpital St. Anthony à La Pas, Manitoba, Mme Brown a travaillé comme infirmière auxiliaire autorisée dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et en Alberta.

En 1978, Levinia Brown a obtenu la reconnaissance de ses titres de compétence en tant qu'aide-enseignante dans les Territoires du Nord-Ouest et elle a exercé un rôle déterminant dans l'établissement du Eastern Arctic Teacher Education Program (EATEP) [programme de formation des enseignants

de l'Arctique de l'Est] à Iqaluit. En 1980, elle est devenue la première présidente du Keewatin Regional Education Authority.

Après avoir occupé les postes d'agente d'information, de présidente de l'autorité locale responsable du logement et maire-adjointe, Levinia Brown est devenue la première mairesse de Rankin Inlet. Sa priorité pendant son mandat a été d'établir de bonnes relations de collaboration entre les organisations (agences) gouvernementales et les gouvernements locaux/municipaux.

Sa carrière couronnée de succès dans le domaine de la politique municipale lui a tracé naturellement la voie vers la politique territoriale.

Élue député représentant Rankin Inlet South/Whale Cove le 6 février 2004, l'honorable Levinia Brown a été choisie par les membres de l'Assemblée législative (MAL) pour siéger au Conseil exécutif. Le 9 mars 2004, le premier ministre Paul Okalik a nommé Mme Brown vice-première ministre.

L'honorable Levinia Brown est un modèle de fonction professionnel, un exemple à imiter et une figure de proue pour les jeunes du Nunavut. Ayant voué toute sa vie au développement et à la promotion de la création/renforcement de capacités des communautés en matière de services de santé et services sociaux, elle projette et présente une attitude positive face à la vie. Sa croyance que la vie offre de précieuses possibilités qui ne devraient pas être perdues se manifeste ouvertement par sa soif d'apprendre, par la force de son leadership et sa compassion face aux maux sociaux.

Levinia Brown a épousé Ron Brown. Ils ont 7 enfants et 3 enfants adoptés selon les coutumes autochtones.

Irene Lindsay / Aînée



Irene Lindsay est une descendante du clan du loup et elle est originaire de la communauté Cree/Sioux de Wakaw, Saskatchewan. Dans sa jeunesse, Irene a résidé dans la réserve des Premières Nations One Arrow en Saskatchewan. Elle est une Survivante du pensionnat St. Michael's à Duck Lake Saskatchewan. Comme jeune personne, elle a déménagé à Ottawa pour trouver

de l'emploi, et plus tard faire des études en sciences infirmières.

Ses efforts personnels et professionnels l'ont continuellement amenée vers des activités visant l'enrichissement et la réalisation des aspirations des Autochtones et des communautés. Elle est particulièrement préoccupée par les défis uniques auxquels font face les femmes et les enfants autochtones, et elle est engagée, dévouée à faire tout ce qu'elle peut pour les aider. Un exemple de son engagement ressort de ses efforts pour établir un groupe appelé, The Wisdom Keepers (les Gardiennes de la sagesse), un cercle composé de grands-mères, parrainé par Minwaashin Lodge – Aboriginal Women's Support Centre (un centre d'aide pour femmes autochtones). Elle a également siégé au conseil des femmes de Minwaashin Lodge pendant quatre ans et elle a été membre du conseil d'administration de Aboriginal Men's Healing Lodge.

Irene est conférencière invitée; elle traite de la culture et des traditions autochtones, s'adressant surtout aux étudiants des universités et des écoles secondaires au Canada. Intéressée à donner en retour à sa communauté, elle a finalement opté pour une carrière d'aidante, facilitant un cercle de Survivants des pensionnats, siégeant à des comités de collectes de fonds, produisant des documentaires vidéo sur la santé pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de santé autochtone, de même qu'en secondant des organisations dans la mise sur pied de programmes adaptés à la culture au profit de tous et toutes en conformité avec la culture et les traditions autochtones. Irene Lindsay fait actuellement partie de l'équipe dynamique de Minwaashin Lodge – Aboriginal Women's Support Centre.

Danny Musqua / Aîné



Monsieur Musqua est actuellement l'Aîné résident pour le programme Masters of Aboriginal Social Work à First Nations University of Canada (auparavant connu sous le nom de Saskatchewan Indian Federated College). Monsieur Musqua enseigne le programme de maîtrise, coordonne les camps culturels, offre des activités

traditionnelles telles que les cérémonies de suerie et seconde les thérapies individuelles à partir de thérapies traditionnelles. Monsieur Musqua détient un diplôme honorifique de l'Université de Saskatchewan où il a enseigné auparavant. Il est également conseiller de bande et est le récipiendaire du 'Prix du Citoyen de l'année' de la FSIN.

Georges Erasmus Président



Né le 8 août 1948 à Fort Rae, Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), Canada.

Études : école secondaire, Yellowknife. Profession principale: président, Fondation autochtone de guérison, négociateur en chef, Decho première nation.

Affiliations :

Secrétaire, Conseil de bande indienne, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1971); organisateur et président du conseil, Association communautaire d'habitation, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1972); conseiller du président, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (1970–71); travailleur sur le terrain et directeur régional, Compagnie des Jeunes Canadiens (1970–1973); directeur, Programme de développement communautaire, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (appelée par la suite la Nation dénée) (1973–1976); président, Fraternité des Indiens des T.N.-O./Nation dénée (1976–1983); président, Denendeh Development corporation (1983); élu vice-chef du nord, Assemblée des Premières nations (1983–1985); élu chef national, Assemblée des Premières nations, Ottawa, Canada (1985); réélu chef national (1988–1991); coprésident, Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), Ottawa, Canada (1991–1996); président, Fondation autochtone de guérison, Ottawa, Canada (1998). Négociateur en chef, Decho Premières Nations.

Membre :

Membre honoraire, Société historique de l'Ontario (1990).

Prix et distinctions :

Représentant du Canada au sein de Indigenous Survival International (1983-1985); délégué du Canada aux conférences du Conseil mondial des peuples indigènes ((1984–1985); membre du conseil du Fonds mondial pour la nature (Canada) (1987-1990); membre (1987) et Officier (1999) de l'Ordre du Canada; membre du conseil d'administration du Monument canadien pour les droits de la personne (1987); membre du conseil, Energy Probe Research Foundation et Opération désarmement inc.

(1988–1998); membre honoraire du comité, International Youth for Peace (1988); membre du comité consultatif, Earth Circle Foundation (1988); doctorats honoris causa en droit : Université Queen's (1989), Université de Toronto (1992), Université de Winnipeg (1992), Université York (1992), University de la Colombie-Britannique (1993), Université Dalhousie (1997), University de l'Alberta (1997); Prix d'excellence aux Autochtones pour services à la collectivité (1998); membre du conseil d'administration, Jour de la Terre (1990); membre du conseil d'administration, Tournée SAUVE (1990).

Ouvrages publiés : Coauteur de Drumbeat: Anger and Renewal in Indian Country, Summer Hill Publishers, 1990.

Richard Kistabish Vice Président



Monsieur Kistabish est un Algonquin de la Première nation Abitibiwinni, Québec. Il parle couramment le français, l'anglais et l'algonquin. Il est l'ancien président des services sociaux Minokin et il a œuvré dans le domaine social et de la santé aux niveaux régional et provincial pendant de nombreuses années. Il a rempli

les fonctions d'administrateur et de gestionnaire du comité de la santé, Kitcisakik, de chef de la Première nation Abitibiwinni et également de Grand chef du Conseil Algonquin du Québec pendant deux mandats. Il a publié des ouvrages sur la santé mentale et sur l'environnement. Il a dénoncé pendant des années les abus commis dans les pensionnats indiens. Son franc parler lui a permis d'ouvrir la voie à la dénonciation des injustices sociales.

Garnet Angeconeb / Secrétaire



Garnet Angeconeb est Anishinaabe originaire de la Première nation Lac Seul et il habite actuellement à Sioux Lookout, Ontario.

Monsieur Angeconeb a été au pensionnat Pelican Indian Residential School près de Sioux Lookout de 1963 à 1969. En 1975, il a obtenu son diplôme de l'école secondaire Queen Elizabeth High School à Sioux

Lookout. En 1982, il a terminé ses études à University of Western Ontario en obtenant un diplôme en journalisme.

En 1985, Garnet a été élu au conseil de la municipalité de Sioux Lookout. C'est dans ce cadre qu'il a été l'initiateur de la mise sur pied du Comité de lutte contre le racisme de Sioux Lookout. Aujourd'hui ce comité poursuit ses travaux en ayant une dimension complémentaire à son mandat s'ouvrant sur la Coalition pour la guérison et la réconciliation à Sioux Lookout. La composition du SLCHR comprend d'anciens élèves du pensionnat de la localité, des membres du clergé et des citoyens intéressés. L'objectif principal que cette coalition (SLCHR) vise est de sensibiliser l'opinion et d'œuvrer pour le renouvellement de relations qui ont été envenimées en raison des séquelles laissées par les pensionnats indiens.

Il est récipiendaire de la médaille du jubilé de la Reine.

Riel Bellegarde



M. Riel Bellegarde est un membre fier du Traité Quatre et de la Première Nation Peepeekisis dans le sud de la Saskatchewan. Il est diplômé de l'University of New Hampshire, Whittmore School of Business and Economics, ayant obtenu un baccalauréat ès sciences en administration des affaires.

Riel a débuté sa carrière en travaillant pour la Première nation Peepeekisis et, par la suite, pour File Hills Qu'Appelle Tribal Council. Il est entré dans la fonction publique fédérale en 1994 et il s'est joint en 1997 aux Affaires indiennes et du Nord Canada. Il a alors été nommé au groupe de la direction en 1999 et il a occupé de nombreux postes de direction, exerçant diverses fonctions, dont celle de directeur, District du Centre Nord; directeur, Développement économique; de directeur général régional associé intérimaire et de directeur général régional intérimaire. En mars 2003, il a été nommé à un poste de cadre supérieur, celui de directeur général régional, région de la Saskatchewan. Riel est marié et il est père de trois enfants.

Charlene Belleau



Charlene Belleau est membre de la Première nation Esketemc (aussi connue sous le nom de Alkali Lake) située en Colombie-Britannique. Elle a été la première femme élue chef de bande, un mandat confié de 1985-1987; elle a aussi été de 1997 à 2003

gestionnaire principale chargée des négociations et traités. En 2005, elle a exercé les fonctions de gestionnaire de l'unité sur les pensionnats à l'Assemblée des Premières nations. Elle est ensuite retournée pour servir à titre de chef un autre mandat et depuis elle est de nouveau à l'Assemblée des Premières nations.

Elle a co-produit un documentaire en trois parties intitulé The Honor of One is the Honor of All - The Story of Alkali Lake, de même qu'elle a aidé à la réalisation de documentaires sur les pensionnats par CBC, NBC et APTN. Elle a siégé en tant que membre de conseils d'administration et de comités d'organisations régionales, provinciales et nationales, notamment la Fondation autochtone de guérison, Provincial Child Welfare Committee, Provincial Native Advisory Committee on Sexual Abuse, Provincial Advisory Committee on Substance Abuse, Provincial Health Council, President-Nenqayni Treatment Centre Society. Elle a donné de nombreuses conférences sur les questions touchant les pensionnats au Canada, aux États-Unis, en Allemagne et en Australie. Elle est Survivante des pensionnats et elle a toujours défendu la cause des Survivants depuis la fermeture en 1981 du pensionnat de sa communauté.

Rose-Marie Blair



Madame Blair est membre de la Première nation de White River, un clan du Corbeau, au Yukon. Elle est titulaire d'un diplôme en travail social et d'un baccalauréat en éducation de l'University of Regina. Elle a occupé plusieurs postes élus au Conseil des Premières Nations du

Yukon. Elle a aussi occupé le poste de chef communautaire de sa Première Nation. En sa qualité de vice-présidente aux programmes sociaux, elle a mis en œuvre des initiatives pour lutter contre les séquelles des pensionnats affectant les Premières Nations du Yukon. Elle a joué un

rôle clé dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur la santé des populations circumpolaires. Elle a aussi travaillé à titre de chercheuse affectée aux dispositions en matière d'autonomie gouvernementale dans le cadre des revendications territoriales au Yukon. Au fil des ans, elle a siégé à de nombreux conseils et comités, notamment l'Office des eaux du territoire du Yukon, le Bureau de direction du Collège du Yukon, le Comité de la formation de la Première Nation de White River et le Comité directeur de l'examen de la Loi sur l'éducation du Yukon. Elle est actuellement directrice/enseignante de l'école Kluane Lake. Elle est mère de deux enfants, Joleene et Curtis, et grand-mère dévouée de Nant-sana, Daniel, Nints'ia et Amy Rose. Survivante du couvent du Christ-Roi, elle continue de réapprendre sa culture et sa langue et s'efforce de les transmettre à la génération suivante. La reconquête de ses traditions et le rétablissement de ses relations s'inscrivent dans des perspectives et des choix sains constituant actuellement son cheval de bataille dans son cheminement de guérison.

Dr. Marlyn A. Cook



Dre Cook est membre de la Première nation Grand Rapids au Manitoba. Diplômée de l'Université du Manitoba (Faculté de médecine), elle exerce actuellement la médecine familiale dans la région de la baie James où elle est médecin-chef et directrice du Programme de guérison traditionnelle. Parmi les

postes occupés précédemment, notons la coprésidence d'un groupe de travail des Premières Nations sur les services à l'enfant et à la famille (Winnipeg, Manitoba), consultante, Division des Services Médicaux (Winnipeg), examinatrice médicale pour la province du Manitoba, Université du Manitoba, Programme des enseignements traditionnels de la Faculté de médecine – Directrice d'études et assistante directrice des opérations cliniques au département des Services Médicaux, Santé Canada (Winnipeg).

Marlyn Cook a siégé à de nombreux comités et conseils d'administration, incluant le Comité directeur Swampy Cree AIDS, le conseil d'administration du Canada du Collège des médecins de famille, chapitre du Manitoba, le Comité avisier du Centre de transition de Mino – Ayaawin, du Comité sur la mortalité périnatale de l'hôpital général de Thompson, le Comité pharmacie nationale et thérapeutiques (SSNA – Division Services médicaux) et du Comité directeur

national pour des choix équilibrés et des opportunités en sciences et technologies pour Autochtones. Elle était également présidente du Comité de planification et membre du conseil d'administration du centre de santé à Mino-Ya-Win de Sioux Lookout. Dre Cook est membre du Collège des médecins de l'Ontario, membre du Comité sur l'utilisation de drogues chez les Premières Nations et Inuits, membre du Comité fédéral de pharmacie et de thérapeutique (ou pharmacothérapie) (DGSPNI) et le conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires.

Cindy Gaudet



Cindy Gaudet est une métisse de la Saskatchewan résidant présentement à Ottawa. Elle détient un baccalauréat ès arts général et une maîtrise en études canadiennes. Elle poursuit actuellement des études de doctorat à la Faculté des sciences de la santé à l'Université d'Ottawa. Le titre de sa thèse de recherche est Metis

Women and Memory: Learning to Live Beyond the Wounds of History. Elle consacre ses efforts au soutien de la reconquête du savoir autochtone, des enseignements autochtones, de même que du savoir-faire des femmes en éducation, dans la prière et les cérémonies. [traduction] « Je suis reconnaissante de faire partie de la Fondation autochtone de guérison établie pour appuyer la guérison des Autochtones sur cette terre. »

Dan George



Dan George est président/directeur général de Four Directions Management Services Ltd. (1994), une organisation entièrement autochtone vouée au développement économique, social et communautaire. Cette organisation se donne également pour but de répondre aux

besoins des personnes, des organisations et des communautés autochtones et non autochtones.

Dan a une vaste expérience en facilitation stratégique et en consultation publique, adoptant un style qui pose en principe l'écoute active. Ce faisant, il reconnaît que les réponses/solutions résident toujours à l'intérieur du groupe. Il est un

ardent défenseur de la conception voulant que, [traduction] « établir des ponts pour mieux se comprendre, notamment entre les Autochtones, l'industrie, le secteur public, les communautés locales et les gouvernements », reconnaître qu'ensemble, nous sommes plus forts.

Dan est un membre fier du clan Gilseyhu (Big Frog) des Wet'suwet'en de Hagwilget Village, C.-B. Il est marié depuis vingt-quatre ans avec son épouse Teresa. Ils ont deux filles, Amanda et Brittany, et une petite-fille Kiana. Ils élèvent aussi leur nièce Danielle qui est un membre important de la progéniture de George.

Actuellement, Dan prévoit terminer sa maîtrise en administration — analyse et gestion des conflits de Royal Roads University.

Valerie Gideon



Madame Valérie Gideon est membre de la nation Mik'maq de Gesgapegiag, Gesgapegiag, Québec. Elle occupe actuellement le poste de directrice régionale, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Région de l'Ontario, Santé Canada. De 2004 à 2007, elle a été titulaire du poste de

directrice principale de la santé et du développement social, Assemblée des Premières nations, Ottawa, Ontario. Dans son parcours, Madame Gideon a également à son actif d'autres expériences professionnelles, dont celle de directrice du Centre des Premières nations, Organisation nationale de la santé autochtone et, en 2004, de présidente du Comité d'examen par les pairs sur la santé des Autochtones, Institut de la santé des Autochtones, Instituts de recherche en santé du Canada. Elle détient un doctorat (Ph.D.) de l'Université McGill (Palmarès du doyen) qu'elle a obtenu en 2000. Sa thèse de doctorat en communication portait sur la télésanté et l'habilitation des citoyens. Elle avait auparavant obtenu une maîtrise ès arts en 1996 à l'Université McGill. Elle est membre fondateur de la Société canadienne de la télésanté.



Murray Ironchild

Murray Ironchild est un ancien conseiller municipal et chef de la Première Nation Piapot en Saskatchewan. M. Ironchild

travaille présentement comme conseiller culturel et traditionnel auprès du All Nations' Healing Centre associé au conseil tribal de File Hills Qu'Appelle. Il apporte à la Fondation autochtone de guérison son intérêt et son expérience dans le domaine de la médecine traditionnelle et de la santé des Autochtones.

Monica Ittusardjuat



Monica Ittusardjuat est une Survivante à tous les égards. Elle est née deux mois avant terme dans un campement d'hiver appelé Akkimaniq, dans un igloo au plus fort de l'hiver. Elle est allée à trois pensionnats : le premier à inlet Chesterfield, T.N.-O. (maintenant le Nunavut), à Churchill, Manitoba, et à St Norbert, Manitoba.

Madame Ittusardjuat a enseigné à l'école primaire, secondaire et actuellement au Collège de l'Arctique, Nunavut. Elle détient une maîtrise. Présentement, elle est formatrice en langue et culture dans le cadre du Programme de formation des enseignants du Nunavut. Auparavant, elle s'était retirée de l'enseignement pendant plusieurs années pour œuvrer à titre de coordonnatrice du mieux-être au Nunavut Tunngavut Incorporated; c'est dans ce cadre qu'elle a présenté une demande de fonds à la Fondation autochtone de guérison pour mettre en œuvre une initiative de guérison à l'échelle du Nunavut, une proposition qui a été acceptée. Elle a également siégé à deux comités de la Commission du droit du Canada, l'un sur les abus commis dans les pensionnats et l'autre sur les mauvais traitements en établissements.

Madame Ittusardjuat est la grand-mère de vingt-cinq petits-enfants et l'arrière-grand-mère de deux arrière-petits-enfants. Elle a récemment renoué avec ses traditions inuites en confectionnant des vêtements en peau de caribou et de phoque, de même qu'en confectionnant des parkas et amauti d'un style plus contemporain. Également, elle a acquis une grande habileté dans l'art de la danse du tambour.

Aideen Nabigon



Aideen Nabigon est depuis février 2010 la directrice générale, Convention de règlement politiques et partenariats, Affaires autochtones et du Nord Canada. Depuis de nombreuses années, elle a pris part activement aux efforts de règlement relatifs au lourd héritage laissé par les pensionnats indiens et ce, à différents titres. De 2004 à 2006, elle a occupé le poste de directrice de la Santé mentale et toxicomanies au sein de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits à Santé Canada. Puis, elle a exercé les fonctions de directrice générale de la Direction des peuples autochtones à Services Canada et, de 2007 à 2008, celles de directrice générale du secteur Politiques, Partenariats, Communications et Paiement d'expérience commune au sein du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones. De septembre 2008 à août 2009, elle a agi à titre de directrice exécutive et administratrice générale de la Commission de témoignage et réconciliation du Canada relativement aux pensionnats indiens.

Avant d'oeuvrer dans le cadre de la résolution des questions liées aux pensionnats indiens, Aideen Nabigon a occupé de 1994 à 2004 divers postes au ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, notamment elle a rempli des fonctions de gestionnaire au sein de Northwest Territories Implementation, et de directrice, Gestion de la mise en oeuvre. Mme Nabigon a obtenu à Algoma University un baccalauréat ès arts en sciences politiques et en économie. De plus, elle a siégé de 2008 à 2011 à l'Assemblée des gouverneurs de Algoma University. Actuellement, elle termine ses études de maîtrise en administration publique à Carleton University.

Elizabeth Hourie Palfrey / Trésorier



Madame Palfrey est une grand-mère métisse, née en C.-B., qui vit actuellement au Manitoba. Au cours des trois dernières décennies, elle a vécu et travaillé au Nunavut. Possédant une vaste expérience dans le développement communautaire tant du secteur privé que du secteur publique, elle a oeuvré à titre

d'associée directrice et membre du conseil d'administration de nombreuses entreprises privées. Madame Palfrey siège en tant que présidente du conseil d'administration de Keewatin Regional Health depuis huit ans, consacrant tous ses efforts, en collaboration avec les autres membres du conseil, à la facilitation de l'accès des résidents de leurs communautés aux services de santé. Elle est membre de l'association des Territoires du Nord-Ouest, NWT Health Care Association, et aussi elle est membre du conseil d'administration de l'hôpital Churchill et du Winnipeg Regional Health Board. Elle a apporté une collaboration substantielle et bénévole à de nombreux autres groupes communautaires et conseils d'administration locaux et régionaux.

Elle a occupé le poste de directrice du Business Loan Fund et elle a été membre du conseil consultatif du ministère pour les questions touchant les entreprises et le développement économique. Elle a été présidente de l'Association de l'industrie du tourisme pendant bon nombre d'années et elle a participé activement à la promotion de l'aide au développement des entreprises et des possibilités d'emploi à titre de membre du conseil d'administration de la chambre de commerce régionale. Madame Palfrey continue à se porter volontaire dans la prestation de services à la collectivité et elle s'intéresse tout particulièrement aux initiatives offertes aux jeunes autochtones.

Violet Paul



Violet Paul a travaillé pour Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs pendant treize ans. Au cours de cette période, elle a participé aux négociations sur la gouvernance en matière de développement social et de réforme électorale, nouant des partenariats coopératifs avec les gouvernements provinciaux et fédéral. Elle a oeuvré en tant que conseillère principale à l'Assemblée des Premières nations, auprès des chefs nationaux Phil Fontaine et Shawn Atleo, et elle a exercé un rôle déterminant dans la mise en application de la Convention de règlement liée aux pensionnats indiens. Actuellement, elle est conseillère principale auprès du chef du conseil de bande de Shubenacadie. Violet Paul a étudié en sciences politiques à Mount Saint Vincent University, détient une licence en droit de Dalhousie Law School; de plus, elle a terminé la formation de l'aide juridique pour la Nouvelle-Écosse et également les cours sur la planification stratégique, les négociations et la

politique gouvernementale au Dalhousie University College of Continuing Education (Henson College).

Viola Robinson



Madame Robinson est une Micmaque. Elle est née et a grandi en Nouvelle-Écosse. Mme Robinson a fréquenté la Micmac Indian Day School dans la réserve de Shubenacadie et la Sacred Heart Academy de Methewhan avant de terminer ses études au Nova Scotia and Maritime Business College de Halifax, Nouvelle-Écosse.

Elle a passé sa vie à défendre les intérêts du peuple Micmac et à la défense des droits de la personne des membres des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays. Bien qu'elle soit connue surtout comme fondatrice du Native Council of Nova Scotia, dont elle a assumé la présidence pendant de nombreuses années, et du Conseil national des autochtones du Canada, elle compte aussi de nombreuses autres réalisations. En 1990, la Faculté de droit de l'Université Dalhousie de Halifax lui a décerné un doctorat honoris causa en droit. Elle a siégé à la Commission royale sur les peuples autochtones. En mai 1998, elle terminait ses études à la faculté de droit de l'Université Dalhousie. Actuellement, elle est membre du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison. De plus, elle siège à titre de coprésidente du comité tripartite de justice de la Nouvelle-Écosse. Elle a été conseillère principale micmaque et membre de l'équipe de négociation Mi'kmaq Rights Initiative de la Nouvelle-Écosse et, plus récemment, elle a été nommée par les Chefs de la Nouvelle-Écosse pour remplir les fonctions de chef négociateur principal de cette équipe de négociation. Elle a œuvré à titre de conseillère juridique pour de nombreuses questions concernant la bande Acadia de la Nouvelle-Écosse au cours des quinze dernières années. Elle a d'ailleurs mené à bonne fin des négociations portant sur des revendications territoriales spécifiques aboutissant à un règlement au nom de la Première nation Acadia. Elle a reçu en 2009 l'Ordre de la Nouvelle-Écosse et récemment elle a été nommée présidente du Comité de sélection de l'Ordre de la Nouvelle-Écosse. Également elle est récipiendaire du Prix des droits de la personne qui lui a été décerné en 2009 par la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. En 2011, elle est aussi devenue Officier de l'Ordre du Canada et récipiendaire en 2012 de la médaille du jubilé de la reine.

Cindy Swanson



Madame Swanson est une enseignante métisse qui oeuvre au niveau élémentaire depuis 2000 pour le conseil scolaire publique d'Edmonton. Elle habite Edmonton où elle enseigne dans une école autochtone. Elle a été nommée membre provincial du Métis National Youth Advisory

Council (conseil consultatif national des jeunes métis) (d'octobre 1995 à septembre 1998) et elle a travaillé à divers titres avec des collectivités de Métis et des Premières Nations dans des initiatives de jeunes et des organisations. Elle complète une maîtrise en intégration de la technologie en enseignement primaire à l'University of Alberta.

Navalik Helen Tologanak



Madame Tologanak est née à Cambridge Bay au Nunavut. Elle est également une Survivante du régime des pensionnats, ayant fréquenté l'école à Inuvik pendant 9 ans alors qu'elle logeait à Stringer Hall, une maison d'accueil anglicane pour les jeunes.

Elle a également fréquenté l'école secondaire à Yellowknife pendant deux ans, résidant à Akaitcho Hall. Par la suite, elle a quitté l'école pour retourner vivre avec ses parents à Cambridge Bay afin d'aider sa mère et ses neuf autres frères et soeurs. Dans sa communauté, elle a trouvé du travail auprès du bureau local de règlement et du gouvernement des T. N. - O., effectuant surtout des tâches de bureau. Depuis son retour à Cambridge Bay, Navalik s'est organisée pour réapprendre sa langue traditionnelle l'Innuinaqtun et reprendre ses relations avec sa parenté et créer des liens avec des personnes jusque là inconnues du fait de son séjour au pensionnat. Réapprendre l'Innuinaqtun lui a aussi permis de développer son talent pour l'écriture et de parler un dialecte de la région de Kitikmeot; elle rédige une rubrique depuis 1995 dans l'unique journal hebdomadaire des T. N.-O. / Nunavut le News North.

Également très active en ce qui concerne les problèmes des Inuits, elle a fondé le groupe local de femmes à Cambridge Bay et elle a été membre du conseil d'administration de

Pauktuutit - Inuit Women's Association of Canada pour la région de Kitikmeot et membre du Statut de la femme des T. N.-O. Mme Tologanak continue d'écrire en Innu-inaqtun et en anglais pour ses lecteurs à travers le Canada du News North. Elle fait également du bénévolat dans sa communauté auprès des Aînés et des jeunes. Elle accepte aussi de travailler à contrat pour diverses organisations dans ses temps libres. Son but est de continuer à défendre les intérêts des Inuit et à les appuyer. Elle souhaite aussi en apprendre toujours davantage au sujet de son identité culturelle, notamment en faisant de la couture, ce que les femmes inuites ont préservé comme tradition, mais aussi comme activité permettant de faire connaître la culture et les traditions des Inuits par le biais de la mode, de faire ressortir toute la beauté de la culture et des traditions inuites. Navalik Helen Tologanak est mère de deux beaux enfants et a un petit-fils.

Barbara Van Haute



Madame Van Haute est une Métis; elle est née au Manitoba et elle y a grandi. Elle a obtenu une maîtrise en sciences politiques de l'Université du Manitoba et, ensuite, elle est venue à Ottawa poursuivre des études supérieures à l'Université Carleton.

Avant d'entreprendre une formation universitaire, elle avait travaillé dans le domaine de la santé comme infirmière au Manitoba et, dans le nord de l'Alberta, en tant que dispensatrice de services de secours dans le cadre des opérations de récupération des ressources naturelles. Dans ce parcours professionnel, les expériences les plus récentes de Madame Van Haute ont été réalisées en collaboration avec le Congrès des Peuples autochtones et le Ralliement national des Métis dans le cadre de diverses initiatives du gouvernement fédéral liées à la reconnaissance et à l'avancement des coutumes des Autochtones canadiens vivant hors réserves. À titre particulier, Madame Van Haute siège en tant que membre chargé de la révision à l'Institut Historica-Dominion dans le cadre du Concours canadien de rédaction pour Autochtones. Elle a également œuvré au Conference Board du Canada dans le but de rechercher et de développer des modes d'action sécuritaires dans les territoires du Nord canadien qui tiennent compte des réalités culturelles et environnementales. Madame Van Haute a également été nommée récemment chercheuse attachée à l'Université du Manitoba, au centre d'études sur la défense et la sécurité. Actuellement, elle travaille en collaboration avec le Congrès des Peuples autochtones à la facilitation de la mise en œuvre d'une grande diversité d'initiatives fédérales en matière de santé, de justice et d'actions législatives.



États financiers de la

**FONDATION AUTOCHTONE DE
GUÉRISON**

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation autochtone de guérison

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation autochtone de guérison, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des apports reportés et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport sur les autres exigences légales

Comme l'exige la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ont été appliqués de façon cohérente.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 20 juin 2013
Ottawa (Canada)

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

États de la situation financière

Au 31 mars 2013, 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

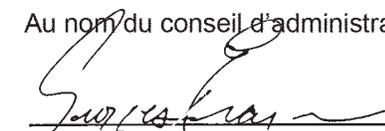
	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	195 146 \$	143 481 \$	162 617 \$
Débiteurs	987 602	104 175	166 372
Intérêts à recevoir	81 767	136 519	182 613
Charges payées d'avance	74 079	47 565	84 872
	<u>1 338 594</u>	<u>431 740</u>	<u>596 474</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	124 703	194 629	264 926
Placements (note 4)	11 859 475	24 132 647	34 843 160
	<u>13 322 772 \$</u>	<u>24 759 016 \$</u>	<u>35 704 560 \$</u>

Passif et apports reportés

Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	196 622 \$	464 563 \$	748 673 \$
Apports reportés			
Apports en capital reportés	124 703	194 629	264 926
Subvention reportée	13 001 447	24 099 824	34 690 961
	<u>13 126 150</u>	<u>24 294 453</u>	<u>34 955 887</u>
Engagements locatifs et garanties (note 6)			
Engagements liés à des projets (tableau)			
	<u>13 322 772 \$</u>	<u>24 759 016 \$</u>	<u>35 704 560 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


_____, président


_____, trésorier

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

États des résultats

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
Produits		
Subvention	12 031 196 \$	12 553 237 \$
MAINC – Programme de résolution des questions des pensionnats indiens – Recherche	97 500	74 000
Placement (note 4 b))	197 094	343 083
Amortissement des apports en capital reportés	61 447	108 197
Autres produits	4 929	1 167
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	453	–
	<u>12 392 619</u>	<u>13 079 684</u>
Charges		
Projet		
Financement de projets (tableau)	8 596 648	8 197 978
Administration		
Frais généraux (note 7)	2 681 532	3 364 230
Recherche	795 313	695 462
Régie	169 730	443 258
Communications et promotion	15 554	103 984
Amortissement des immobilisations corporelles	61 447	108 197
Surveillance	66 767	67 959
Charges du programme	5 628	77 539
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	–	21 077
	<u>3 795 971</u>	<u>4 881 706</u>
	<u>12 392 619</u>	<u>13 079 684</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

États de l'évolution des apports reportés

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

31 mars 2013	Apports en capital reportés	Subvention reportée	Total
Solde, au début de l'exercice	194 629 \$	24 099 824 \$	24 294 453 \$
Constatés à titre de produits	–	(12 031 196)	(12 031 196)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 932)	8 932	–
Subvention reçue	–	924 340	924 340
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	453	(453)	–
Amortissement des apports en capital reportés	–	(61 447)	(61 447)
Amortissement d'immobilisations corporelles	(61 447)	61 447	–
Solde, à la fin de l'exercice	124 703 \$	13 001 447 \$	13 126 150 \$

31 mars 2012	Apports en capital reportés	Subvention reportée	Total
Solde, au début de l'exercice	264 926 \$	34 690 961 \$	34 955 887 \$
Constatés à titre de produits	–	(12 553 237)	(12 553 237)
Acquisition d'immobilisations corporelles	58 977	(58 977)	–
Subvention reçue	–	2 000 000	2 000 000
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	(21 077)	21 077	–
Amortissement des apports en capital reportés	–	(108 197)	(108 197)
Amortissement d'immobilisations corporelles	(108 197)	108 197	–
Solde, à la fin de l'exercice	194 629 \$	24 099 824 \$	24 294 453 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	61 447 \$	108 197 \$
Amortissement des apports en capital reportés	(61 447)	(108 197)
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	(453)	21 077
Gain réalisé à la vente de placements	(2 092)	(7 297)
Variation du montant cumulé des gains non réalisés sur les placements	1 576	45 699
Variation du fonds de roulement hors caisse lié au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(883 427)	62 197
Diminution des intérêts à recevoir	54 752	46 094
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(26 514)	37 307
Diminution des créditeurs et des charges à payer	(267 941)	(284 110)
	(1 124 099)	(79 033)
Investissement		
Achat de placements	(924 340)	(2 000 000)
Cessions (acquisition) d'immobilisations corporelles	8 932	(58 977)
	(915 408)	(2 058 977)
Financement		
Augmentation des apports en capital reportés	(8 479)	37 900
Vente de placements	13 198 028	12 672 111
Diminution de la subvention reportée	(11 098 377)	(10 591 137)
	2 091 172	2 118 874
Augmentation (diminution) de l'encaisse	51 665	(19 136)
Encaisse, au début de l'exercice	143 481	162 617
Encaisse, à la fin de l'exercice	195 146 \$	143 481 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

Le 1^{er} avril 2012, l'organisme a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. Il s'agit de ses premiers états financiers établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (OSBL).

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les Normes comptables pour les OSBL, l'organisme a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1^{er} avril 2011, et toutes les informations comparatives ont été présentées en application des Normes comptables pour les OSBL.

Aucun ajustement n'a été apporté à l'actif net au 1^{er} avril 2012 ni à l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 en conséquence du passage aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de la violence physique et sexuelle subie dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (le « Ministère ») une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2003 et les débours réels devaient être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2009.

En vertu du budget fédéral de 2005, la convention de financement a été modifiée et, en conséquence, la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 40 000 000 \$ dans le courant de l'exercice 2006. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 31 mars 2008 et les débours réels devaient être effectués sur une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2009.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Description (suite)

En 2008, le gouvernement du Canada a versé à la Fondation le montant de 125 000 000 \$ conformément à l'accord de contribution. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement, laquelle exigeait de la Fondation, dans la mesure du possible, qu'elle engage la subvention au plus tard le 31 mars 2009, et, dans la mesure du possible, qu'elle la verse au plus tard le 31 mars 2012. La Fondation doit continuer de tout mettre en œuvre jusqu'à ce que les conditions suivantes soient réunies :

- a) la Fondation ne possède plus de fonds;
- b) les bénéficiaires admissibles auront rendu compte de tous les fonds reçus de la Fondation à la satisfaction de celle-ci;
- c) la Fondation aura rempli toutes ses obligations en vertu de la convention de financement.

Le diocèse catholique du Canada a effectué un paiement à la Fondation de 14 924 340 \$. Sur ce montant, la somme de 924 340 \$ a été touchée en 2013. La Fondation doit utiliser ce financement pour offrir des subventions en conformité avec son mandat.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les principales conventions comptables suivantes.

a) Mode de présentation

La Fondation applique la méthode du report dans la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés au titre des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés au titre des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après les durées de vie utile estimatives suivantes :

Actif	Durée de vie utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable à des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable d'un actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une perte de valeur égale à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est inscrite.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. La Fondation a choisi de comptabiliser ses placements à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, la Fondation détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme qu'elle prévoit d'obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, la Fondation comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

e) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

f) Charges

À l'état des résultats, la Fondation présente ses charges par fonction, à l'exception de l'amortissement des immobilisations.

Les charges sont constatées dans l'exercice où elles sont engagées et ventilées selon la fonction à laquelle elles se rapportent directement. La Fondation ne ventile pas les charges entre les fonctions après leur constatation initiale.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

3. Immobilisations corporelles

31 mars 2013	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	688 771 \$	596 097 \$	92 674 \$
Matériel informatique	651 701	649,386	2 315
Améliorations locatives	223 106	193 392	29 714
	1 563 578 \$	1 438 875 \$	124 703 \$

31 mars 2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	713 852 \$	589 877 \$	123 975 \$
Matériel informatique	666 834	642 250	24 584
Améliorations locatives	223 106	177 036	46 070
	1 603 792 \$	1 409 163 \$	194 629 \$

1 ^{er} avril 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	743 615 \$	580 212 \$	163 403 \$
Matériel informatique	669 911	620 987	48 924
Améliorations locatives	205 187	152 588	52 599
	1 618 713 \$	1 353 787 \$	264 926 \$

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 6

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

4. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement et à l'administration de projets. Le coût et la valeur marchande des placements sont les suivants :

	31 mars 2013		31 mars 2012		1 ^{er} avril 2011	
	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande	Coût
Équivalents de trésorerie :						
Gouvernement						
fédéral	9 875 235 \$	9 875 235 \$	19 801 073 \$	19 801 073 \$	21 857 288 \$	21 857 288 \$
Sociétés	1 984 240	1 984 240	2 496 265	2 496 265	4 378 023	4 378 023
	11 859 475	11 859 475	22 297 338	22 297 338	26 235 311	26 235 311
Obligations, coupons et obligations résiduelles :						
Gouvernement						
fédéral	–	–	1 835 309	1 833 000	8 607 849	8 560 573
	11 859 475 \$	11 859 475 \$	24 132 647 \$	24 130 338 \$	34 843 160 \$	34 795 884 \$

Les placements sont gérés par des gestionnaires de placements conformément à la politique de placement approuvée par le conseil d'administration. La politique de placement de la Fondation limite les placements aux titres suivants : certificats de dépôt bancaire; acceptations bancaires; bons du Trésor, papiers commerciaux et autres titres à court terme, obligations et titres obligataires émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et par des sociétés; titres adossés à des actifs et titres adossés à des créances hypothécaires. La politique de placement limite aussi le pourcentage du portefeuille pouvant être investi dans chaque type de titre.

Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à un taux de 1,5 % et viennent à échéance en juin 2012.

- b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Intérêts	196 578 \$	381 485 \$	674 002 \$
Gains réalisés à la vente de placements	2 092	7 297	11 546
Variation du montant cumulé des gains non réalisés sur les placements	(1 576)	(45 699)	(370 928)
	197 094 \$	343 083 \$	314 620 \$

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 7

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Crédoiteurs et charges à payer

Sont incluses dans les crédoiteurs et charges à payer des sommes à remettre à l'État totalisant 13 969 \$ (10 913 \$ au 31 mars 2012; 12 077 \$ au 1^{er} avril 2011) au titre des sommes à remettre à l'État, englobant les montants à payer au titre de la TVH et les cotisations salariales.

6. Engagements locatifs et garanties

a) Engagements locatifs

La Fondation s'est engagée à verser, à chaque exercice, les montants minimums suivants aux termes de divers contrats de location-exploitation de matériel et de location de locaux :

2012-2013	415 276 \$
2013-2014	207 526
	<hr/>
	622 802 \$

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation a conclu des contrats de location visant des locaux et du matériel. Il est habituel dans le cadre de telles opérations commerciales que la Fondation, en sa qualité de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour les dommages pouvant découler de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal éventuellement exigible aux termes des indemnités susmentionnées ne peut pas être estimé de manière raisonnable. La Fondation est couverte par une assurance-responsabilité ayant trait aux indemnisations décrites ci-dessus.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 8

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

7. Frais généraux

	2013	2012
Salaires	1 174 972 \$	1 982 558 \$
Loyer	353 296	333 919
Bureaux	185 522	207 613
Entretien des systèmes informatiques	128 808	124 804
Déplacements	66 790	149 098
Honoraires professionnels	596 143	304 413
Formation	44 060	140 954
Frais de placement	45 496	49 552
Assurances	25 279	26 799
Location de matériel	37 993	41 273
Traduction	10 143	3 247
Autres	13 030	—
	2 681 532 \$	3 364 230 \$

8. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à la Fondation autochtone de l'espoir (l'« organisme de bienfaisance »), qui est un organisme de bienfaisance enregistré, du fait de sa capacité de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de la Fondation autochtone de l'espoir.

La mission de l'organisme de bienfaisance est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles en lien avec le réseau des pensionnats.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 9

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

8. Opérations entre apparentés (suite)

Les actifs, passifs, produits et charges de l'organisme de bienfaisance sont les suivants pour les exercices terminés le 31 mars :

	2013	2012
Actif	1 196 217 \$	702 336 \$
Passif et actifs nets		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	789 860 \$	6 413 \$
Autres passifs	210 248	476 955
	1 000 108	483 368
Actifs nets	196 109	218 968
	1 196 217 \$	702 336 \$

	2013	2012
Produits	968 947 \$	1 253 459 \$
Charges	993 676	1 112 196
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(24 729) \$	141 263 \$

La Fondation fournit des services de paie sans frais au coût de 16 950 \$ (24 134 \$ en 2012), et elle a sous-loué des locaux à bureaux à l'organisme de bienfaisance au coût de 15 251 \$ (19 876 \$ en 2012) pour l'exercice, ce qui inclut les charges d'exploitation.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 10

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

9. Informations à fournir concernant le capital

La Fondation estime que son capital se compose d'apports en capital reportés et d'une subvention reportée. Pour ce qui est du capital, la Fondation a pour objectif général de financer les immobilisations, les projets futurs et les activités courantes. La Fondation n'est assujettie à aucune autre exigence externe en matière de capital et son approche de gestion du capital demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent.

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit :

La Fondation estime ne courir aucun risque important de taux d'intérêt, de crédit ou de change relativement à ses instruments financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses liés aux projets

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Engagements cumulatifs liés aux projets - solde d'ouverture	Engagements liés aux projets - exercice écoulé (montant net)	Engagements cumulatifs liés aux projets - solde de clôture	Dépenses cumulatives liées aux projets - solde d'ouverture	Dépenses liées aux projets - exercice écoulé	Dépenses cumulatives liées aux projets - solde de clôture	Montant résiduel des engagements liés aux projets
525 454 285 \$	10 060 182 \$	535 514 467 \$	497 889 085 \$	8 596 648 \$	506 485 733 \$	29 028 734 \$

État de la rémunération

Afférent à l'article 11.05 (i) de l'Accord de financement établi entre le gouvernement du Canada et la Fondation autochtone de guérison, ce qui suit représente les employés, les membres du conseil d'administration et les contractants dont la rémunération est de 75 000 \$ et plus.

Employés

Poste

Directeur général

Administrateur en chef des opérations

Directeur des projets Héritage

L'offre globale de rémunération pour le directeur général a été établie et recommandée par un consultant indépendant en matière de fixation de la rémunération et approuvée par le conseil d'administration. Un examen de la rémunération du directeur général est effectué tous les trois ans. Quant à toute autre rémunération offerte au personnel, elle repose sur deux examens généraux menés par des consultants externes, dont les examens faits respectivement par Hay Group and Peralman Iddon Associates Inc. en 2000 et 2006. Les salaires de la FADG correspondent aux salaires attribués aux fonctionnaires fédéraux effectuant des fonctions et tâches similaires. Remarque : Pour ce qui est de l'exercice 2008-2009, les gestionnaires occupant un poste de cadre supérieur ont accepté de bon gré des augmentations de salaires plafonnées à 1,5 %, ce qui est compatible avec le secteur public.

Les postes de la FADG ne remplissent pas les conditions pour les régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique. Pour cette raison, il a été alloué au personnel un régime équivalent, budgété à 18 pour cent du salaire de base pour accorder le régime d'avantages sociaux et un paiement tenant lieu de pension.

D'autres provisions pour des avantages sont prévues pour la santé, guérison et conditionnement physique.

Contractants

- Wild Bight Enterprises
- Informici
- Spear Communications Group
- Glen Lowry

Membres du conseil d'administration

Faisant fonction de président et président du conseil d'administration, le président est rémunéré jusqu'à un maximum de 75 000 \$, conformément à la politique approuvée du conseil d'administration.



Le 30 mars 2013

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert
pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Giraf", is centered on a light gray rectangular background.

12 Wanless Crescent Toronto Ontario Canada M4N 3B7
(416) 484-4001 giraf@wolfcrestcap.com



Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801 | Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441 | Sans Frais: (888) 725-8886 Télécopieur: (613) 237-4442
Courriel: programs@ahf.ca Site internet: www.ahf.ca